

MODALITES D’EVALUATION DES LANGUES VIVANTES
C.A.P
à partir de la session 2021

	EPREUVE OBLIGATOIRE	EPREUVE FACULTATIVE
Choix de la langue	Le choix de la langue est limité par la possibilité d’adjoindre au jury un examinateur compétent.	Les candidats ne peuvent pas opter pour la langue qu’ils ont choisie ou qui est imposée pour l’épreuve obligatoire. Les langues proposées au choix des candidats se limitent à celles pour lesquelles leur académie d’inscription peut adjoindre au jury un examinateur compétent.
Niveau du CECRL évalué	A2 (« utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire »)	
Objectifs	Vérifier les compétences du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> – comprendre la langue orale, – comprendre un document écrit, – s’exprimer à l’écrit, – s’exprimer à l’oral en continu, – interagir à l’oral, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	Vérifier les compétences du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - s’exprimer à l’oral en continu, - interagir à l’oral, - comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.
Modalités d’évaluation	2 situations d’évaluation : une évaluation écrite commune, sur table (1 ^{ère} sous-épreuve) et une interrogation orale individuelle (2 ^{ème} sous-épreuve).	Interrogation orale individuelle
Calendrier	Au cours du dernier trimestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme, que celui-ci soit préparé en un, deux ou trois ans.	
Notation	L’épreuve est notée sur 20, l’évaluation de chacune des compétences évaluées entrant pour un cinquième dans l’attribution de la note finale (soit 4 points pour chacune des 5 parties).	Addition des notes des 3 parties de l’épreuve

Annexe 1 - EPREUVE OBLIGATOIRE

1^{ère} sous-épreuve : épreuve écrite commune

1^{ère} sous-épreuve de l'épreuve ponctuelle	
Compétences évaluées	Compréhension de l'oral Compréhension de l'écrit Expression écrite
Durée	1 heure sans préparation
Modalités	organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen.
Notation	L'épreuve est notée sur 20, l'évaluation de chacune des compétences ci-dessus entrant pour un cinquième dans l'attribution de la note finale.
Grille d'évaluation	Bulletin Officiel n°26 du 25 juin 2020 Annexe IV
COMPREHENSION DE L'ORAL – PARTIE 1	
Durée	10 minutes maximum
Support	Document (enregistrement sonore ou vidéo) d'une durée n'excédant pas une minute et du niveau A2 du CECRL. La thématique du document relève de l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ou professionnelle.
Déroulement	Trois écoutes successives du document, espacées d'une minute. Avant la première de ces trois écoutes, un questionnaire à choix multiple (QCM) est mis à la disposition des candidats et ils en prennent connaissance. Au cours des trois écoutes, les candidats sont libres de prendre ou de ne pas prendre de notes, de répondre directement au questionnaire ou d'y répondre à l'issue de la troisième écoute.
Activité de compréhension	Un QCM comportant un maximum de huit items , rédigé en français, à l'exception du titre du document, qui figure en tête du questionnaire et est fourni dans la langue vivante étrangère.

COMPREHENSION DE L'ECRIT – PARTIE 2	
Durée	25 minutes maximum
Support	Document inconnu ne comportant pas plus de 10 lignes et du niveau A2 du CECRL.
Activité de compréhension	Questions de compréhension graduées (du général au particulier), libellées en français, auquel le candidat répond par écrit et en français. Le nombre de questions ne dépasse pas six.
EXPRESSION ECRITE – PARTIE 3	
Durée	25 minutes maximum
Supports	Les candidats disposent de deux sujets au choix .
Activité d'expression écrite	<p><u>Sujet 1</u> : une réponse à une question présentant un lien avec le thème des documents qui ont fait l'objet de la compréhension de l'oral et de la compréhension de l'écrit ;</p> <p><u>ou</u></p> <p><u>Sujet 2</u> : une réponse à un bref message écrit en langue vivante étrangère (carte postale, lettre, courriel, SMS, commentaire de lecteur, avis d'utilisateur ou de consommateur, etc.) dont l'origine et le contexte sont brièvement présentés en français.</p> <p>Longueur minimale attendue : entre 60 et 80 mots.</p>

EPREUVE OBLIGATOIRE

2^{EME} SOUS-EPREUVE : épreuve orale individuelle

2ème sous-épreuve de l'épreuve ponctuelle	
Compétences évaluées	Expression orale en continu et expression orale en interaction
Durée	6 minutes maximum (3 minutes pour chaque partie)
1^{ère} partie (3 minutes maximum) : EXPRESSION ORALE EN CONTINU	
Sujet et contenu	<p>Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat (à préparer en amont de l'oral par le candidat).</p> <p>Le candidat présente et rend compte :</p> <ul style="list-style-type: none">– soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;– soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
Déroulement	Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, ...).
2^{ème} partie (3 minutes maximum) : EXPRESSION ORALE EN INTERACTION	
Déroulement	Cet échange oral comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.

Annexe 2 - EPREUVE FACULTATIVE

Epreuve orale individuelle

Compétences évaluées	Expression orale en continu Expression orale en interaction Compréhension de l'écrit
Durée totale maximale	12 minutes
Grille d'évaluation	Bulletin Officiel n°26 du 25 juin 2020 Annexe V
1^{ère} partie : EXPRESSION ORALE EN CONTINU	
Durée	3 minutes maximum
Sujet et contenu	<p>Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat (à préparer en amont de l'oral par le candidat).</p> <p>Le candidat présente et rend compte :</p> <ul style="list-style-type: none">– soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;– soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.
Déroulement	Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, ...)

2^{ème} partie : EXPRESSION ORALE EN INTERACTION	
Durée	3 minutes maximum
Déroulement	Cet échange oral comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires.
3^{ème} partie : COMPREHENSION DE L'ECRIT	
Durée	6 minutes maximum
Support	Texte authentique d'un niveau A2, mis à disposition du candidat par l'examineur et ne comportant pas plus de 10 lignes.
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de connaissance du texte par le candidat (3 minutes maximum) ; le candidat est autorisé à annoter le texte et à en souligner ou surligner certains éléments. - L'examineur pose à l'oral entre 4 et 6 questions de compréhension en français.